

Référence : C.N.207.2013.TREATIES-XI.B.14 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

GENÈVE, 30 SEPTEMBRE 1957

CORRECTIONS DES ANNEXES A ET B, TELLES QUE MODIFIÉES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.738.2012.TREATIES-XI.B.14 du 26 décembre 2012 par laquelle des corrections ont été proposées aux textes français et anglais des annexes A et B, telles que modifiées, de l'Accord, communique :

Au 26 mars 2013, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises aux annexes. Le
.... procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 1^{er} avril 2013



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



EUROPEAN AGREEMENT CONCERNING THE
INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS
GOODS BY ROAD (ADR), ADOPTED AT
GENEVA, ON 30 SEPTEMBER 1957

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT
INTERNATIONAL DES MARCHANDISES
DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR), ADOPTÉ À
GENÈVE, LE 30 SEPTEMBRE 1957

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATIONS TO
ANNEXES A AND B, AS AMENDED,
TO THE ADR

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATIONS
ANNEXES A ET B, TELLES QUE MODIFIÉES,
À L'ADR

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR), adopted at Geneva, on 30 September 1957 (Agreement),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par routes (ADR), adopté à Genève, le 30 septembre 1957 (Accord),

WHEREAS the English and French texts of the Annexes A and B, as amended, to the ADR, contain certain errors,

CONSIDÉRANT que les textes français et anglais des annexes A et B à l'ADR, telles que modifiées contiennent certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal of corrections has been communicated to all interested States by depositary notification C.N.738.2012.TREATIES-XI.B.14 of 26 December 2012,

CONSIDÉRANT que la proposition de corrections correspondante a été communiquée à tous les États intéressés par la notification dépositaire C.N.738.2012.TREATIES-XI.B.14 du 26 décembre 2012,

WHEREAS by 26 March 2013, the date on which the period specified for the notification of objections to the proposal of corrections expired, no objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 26 mars 2013, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required corrections as indicated in the above notification to be effected to the English and French texts of Annexes A and B, as amended, to the ADR.

A FAIT PROCÉDER aux corrections, indiquées dans la notification précitée, aux textes français et anglais des annexes A et B à l'ADR telles que modifiées.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Stephen Mathias, Assistant
Secretary-General in charge of the
Office of Legal Affairs, have signed
this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Stephen Mathias, Sous-Secrétaire
général chargé du Bureau des
affaires juridiques, avons signé le
présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United
Nations, New York, on
1 April 2013.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
1^{er} avril 2013.

Stephen Mathias